

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2025

le 14 mai 2025

Demande de crédit de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs

10.03.02-2503-Preavis-12-Achat-horodateurs.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de la part du Conseil communal afin de procéder à l'acquisition et au déploiement de 13 nouveaux horodateurs en remplacement du matériel existant.

### 2. Préambule

Le parc d'horodateurs sur le territoire communal est constitué de 21 appareils permettant aux automobilistes de s'acquitter de la taxe de stationnement sur les emplacements payants. 18 appareils de type « Strada » ont été achetés et posés en 2014 (préavis municipal N° 2/2014). Leur renouvellement est nécessaire avant le 31 décembre 2026 en raison de la fin du support par l'entreprise qui les a produits (plus de pièces de rechange). Par ailleurs, leur connexion au réseau se fait aujourd'hui via un modem 3G, réseau dont l'extinction par Swisscom est annoncée pour fin 2025. Les 3 appareils restants de type « TOM » sont plus récents (installés en 2017), fonctionnent déjà en 4G et ne sont pas concernés par la présente proposition.

### 3. Projet

Depuis quelques années, la possibilité pour les automobilistes de s'acquitter de leur stationnement via une application pour smartphone rencontre un grand succès. Celle-ci représente à ce jour plus de 65 % des transactions (en nombre de transactions). Dès lors, le nombre d'horodateurs a été optimisé afin de limiter leur nombre, tout en offrant une desserte suffisamment proche des diverses zones de stationnement, selon le plan ci-dessous. 13 horodateurs sont ainsi prévus, en sus des 3 de type « TOM » déjà existants, pour un nouveau total de 16 horodateurs (suppression de 5 horodateurs). Seules les zones de stationnement déjà payantes aujourd'hui sont concernées ; il n'y a pas de modification du régime de stationnement.

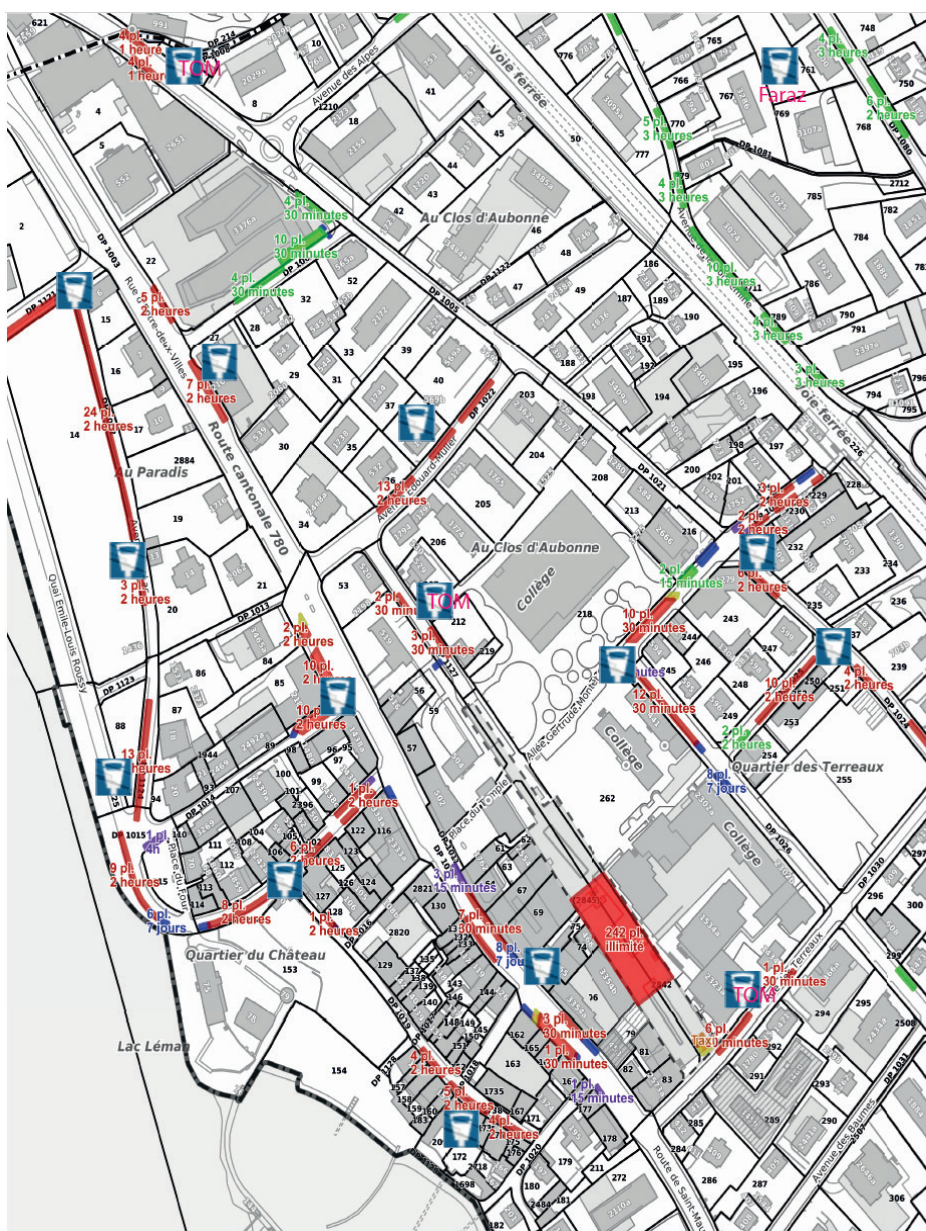
Selon le contrat de prestations liant l'Association Sécurité Riviera (ASR) à la Commune, l'Office de la mobilité de l'ASR est responsable de l'entretien et de la maintenance courante des appareils. En revanche, leur renouvellement est à charge de la Commune.



En prévision de cet achat, un appel d'offres sur invitation selon la loi vaudoise sur les marchés publics a été effectué par la Municipalité, en collaboration avec l'ASR. Le cahier des charges technique élaboré à cette occasion demandait notamment un modèle d'horodateur indépendant du réseau électrique (panneau solaire et batterie), fonctionnant avec le numéro de plaque uniquement, compatible avec le système de contrôle des assistants de sécurité publique (ASP), permettant le paiement en espèces uniquement (le paiement par carte étant possible via l'application Smartphone) et l'émission de quittance digitale sur demande uniquement. On précisera que le paiement par carte n'est déjà pas possible sur les horodateurs existants.

A la suite de cet appel d'offre et en fonction des critères fixés, le modèle proposé par l'entreprise suisse IEM SA sise à Plan-les-Ouates (GE) a été retenu par la Municipalité. L'offre a été la mieux notée sur l'ensemble des critères et était la plus intéressante d'un point de vue financier. L'appareil permet le paiement en francs ou en euros, délivre une quittance digitale via QR-Code et est compatible avec le système de contrôle des ASP. L'interface usager via un écran tactile 7 pouces est claire et fonctionnelle.

Par ailleurs, la présence d'une caissette intermédiaire permet à l'utilisateur annulant sa transaction de récupérer la monnaie déjà insérée. Le même appareil a par ailleurs récemment été installé sur le territoire de la commune de Montreux et donne entière satisfaction.



Emplacements prévus pour les futurs horodateurs

## 4. Coûts

Les coûts nécessaires à ce remplacement comprennent, outre la fourniture et pose des nouveaux appareils, la réalisation de socles en béton.

| Renouvellement des horodateurs                                      | HT / Fr.        |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Fourniture et pose des nouveaux appareils                           | 65'000.-        |
| Création de socles en béton et remise en état locale de la chaussée | 19'500.-        |
| <b>Sous-total HT</b>                                                | <b>84'500.-</b> |
| Divers et imprévus 5 %                                              | 4'500.-         |
| <b>Total HT</b>                                                     | <b>89'000.-</b> |
| TVA 8.1 %                                                           | 7'209.-         |
| <b>Total TTC, arrondi</b>                                           | <b>96'500.-</b> |

## 5. Planning

Sous réserve de la décision de votre Conseil, la mise en place des nouveaux horodateurs pourra se faire dans le courant de l'automne 2025.

## 6. Conséquences financières

Cet achat n'a pas été prévu au plan des investissements, dans la mesure où la Municipalité avait proposé de le financer via le budget de fonctionnement 2025 pour un montant alors estimé de Fr. 115'000.-. Ce montant a été retiré du budget suite à un amendement de la Commission des Finances.

Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), il est proposé d'amortir cet achat sur 10 ans, dès l'année suivant le décompte final des travaux, par prélèvements sur le compte de réserve « Dépenses et investissements futurs ».

## 7. Développement durable

### 7.1. Social

Le renouvellement des horodateurs n'a pas d'impact social particulier.

### 7.2. Economique

Les recettes des horodateurs ainsi que des amendes d'ordre représentent un montant annuel de plusieurs centaines de milliers de francs selon le tableau ci-dessous, lesquels viennent en déduction du montant à charge de la Commune dans le budget de l'Association Sécurité Riviera. La mise en place d'horodateurs est nécessaire pour le maintien de ces recettes financières.

| Année | Recettes stationnement* | Recettes amendes d'ordre | Total         |
|-------|-------------------------|--------------------------|---------------|
| 2023  | Fr. 384'773.-           | Fr. 281'149.-            | Fr. 665'922.- |
| 2024  | Fr. 377'049.-           | Fr. 303'084.-            | Fr. 680'133.- |

\* comprenant : recettes des horodateurs, vente de cartes à gratter et émoluments perçus pour l'occupation de places payantes par un permis de dépôt ou de fouille (Fr. 10.- / place / jour)

### 7.3. Environnement

Le présent projet de renouvellement des horodateurs n'a pas d'impact particulier sur l'environnement.



## 8. Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 12/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de réalisation de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever par le débit du compte N° 9146.029.00 « Achat – Renouvellement horodateurs » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 56'259'354.37 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 431.3313.00 « Amortissement - Renouvellement horodateurs » ;
4. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 9'650.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 10 ans ;
5. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité : le 24 mars 2025

